

# Comment la ratification du Protocole de Kyoto avantagera la compétitivité du Canada

Par Sylvie Boustie, Marlo Teynolds and Matthew Bramley

Juin 2002

Produit par l'Institut Pembina pour le  
Réseau d'action face aux changements climatiques

## Résumé

---

*Seules les entreprises qui innovent avec succès sortiront victorieuses. Une industrie véritablement compétitive aura plus tendance à adopter une nouvelle norme comme un défi et y répondra avec originalité. D'autre part, une industrie non compétitive ne sera probablement pas intéressée à innover et elle sera donc tentée de lutter contre toute réglementation.*

— Michael Porter, directeur, Institute for Strategy and Competitiveness, Harvard Business School<sup>1</sup>

*[Nous] établissons nos propres objectifs — pour réduire nos propres émissions à effet de serre de 10 pour cent à partir d'une ligne de référence de 1990 et ce d'ici l'an 2010. . . . Maintenant, cinq ans plus tard, j'ai le plaisir d'annoncer que nous avons respecté notre promesse... Nous avons pu le faire en réduisant la quantité d'énergie que nous devons utiliser. . . . De plus, nous avons évité les émissions inutiles. . . . Et en appliquant l'efficacité simple — arrêter les fuites. . . . De manière générale, l'effet net de toutes ces actions est que nous avons atteint notre objectif, sept ans avant la date prévue. Et nous l'avons atteint sans encourir de coût économique net — parce que les économies réalisées à partir de la réduction d'énergie et de l'efficacité accrue l'ont emporté sur toutes les dépenses engagées.*

— John Browne, directeur général, BP, mars 2002<sup>2</sup>

Un débat se déroule actuellement au Canada au sujet des coûts et des avantages du Protocole de Kyoto<sup>3</sup>. Les opposants au Protocole affirment que le Canada ne peut

---

<sup>1</sup> Michael E. Porter and Claas van der Linde (September 1995), "Green and Competitive: Ending the Stalemate," *Harvard Business Review*.

<sup>2</sup> <http://www.bp.com/centres/press/stanford/highlights/index.asp>

<sup>3</sup> Le Protocole de Kyoto demande au Canada de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, moins (i) les crédits pour les "puits" forestiers et agricoles et (ii) les achats d'unités d'émissions internationales, pour une moyenne de 6 % en deçà du niveau de 1990 pendant la période de 2008 à 2012. En ratifiant le Protocole, le Canada y serait légalement lié.

se permettre de le ratifier et donc de l'appliquer parce qu'il causerait de graves dommages sur le plan économique. Ce qui ressort particulièrement de ce discours est l'idée que le Protocole nuirait à la compétitivité économique du Canada. Par contre, la « compétitivité » est définie dans son sens le plus étroit et à court terme. De manière typique, les opposants ignorent ou omettent de mentionner la capacité

- de faire des économies au moyen d'une plus grande efficacité;
- de transférer les coûts aux fournisseurs ou aux clients;
- de faire des économies et d'avoir de nouvelles occasions d'affaires en innovant, et donc d'améliorer la position du Canada tant à court terme qu'à long terme;
- de bénéficier de la certitude politique que facilitera la planification des investissements futurs;
- de répondre aux besoins des secteurs ou régions vulnérables par des politiques gouvernementales souples.

Il est clair que la compétitivité est un concept beaucoup plus large que les opposants à au Protocole de Kyoto aimeraient bien nous faire croire. Ce rapport examine les preuves réelles à savoir comment les initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et le fait de relever les autres défis environnementaux ont affecté une grande variété d'indicateurs de la compétitivité. Ces preuves appuient fortement les conclusions suivantes :

- . En prenant la direction pour régler les problèmes environnementaux, les gouvernements positionnent les entreprises dans leurs juridictions pour qu'elles soient plus efficaces et compétitives sur les marchés futurs (Chapitre 2);
- . les gouvernements peuvent élaborer des politiques de manière à respecter les préoccupations légitimes sur le plan de la compétitivité (Chapitre 3);
- . les entreprises qui agissent pour améliorer l'efficacité et réduire les émissions de gaz à effet de serre améliorent aussi leur compétitivité (Chapitre 4);
- . d'importantes occasions d'affaires sont créées pour les entreprises innovatrices à la suite de l'adoption du Protocole de Kyoto (Chapitre 5);
- . les marchés financiers récompensent les entreprises qui sont des leaders environnementaux (Chapitre 6).

Prises ensemble, ces conclusions fournissent un fondement sûr pour conclure que la compétitivité du Canada, lorsqu'elle est définie largement, risque d'être avantagée, et non désavantagée, si le gouvernement fédéral décidait de ratifier le Protocole de Kyoto.

### **L'action gouvernementale sur l'environnement peut protéger et améliorer la compétitivité**

Il y a beaucoup de documentation qui montre que l'action gouvernementale sur l'environnement peut être une source de compétitivité. Selon Michael Porter, du Harvard Business School, la prospérité d'un pays est créée, et non héritée, à partir des ressources naturelles; par conséquent, elle dépend de la capacité de son industrie d'innover et de s'améliorer. L'innovation vient des entreprises individuelles mais une réglementation gouvernementale judicieuse qui reflète les spécificités du pays vient aussi la stimuler.

Porter et van der Linde<sup>4</sup> ont démontré que des normes environnementales bien conçues peuvent déclencher l'innovation qui peut compenser, en partie ou plus que pleinement, les coûts de s'y conformer. Bien qu'elles ne soient pas nécessairement acceptées par tous, de nombreuses autres études énumérées à la Section 2.1 sont venues confirmer les hypothèses de Porter.

Il y a une tendance récurrente pour les industries visées de surestimer de manière significative les coûts de se conformer aux règlements environnementaux avant leur mise en œuvre — chose que les décideurs ne devraient pas oublier lorsqu'ils évaluent les affirmations qui circulent à l'effet que la ratification du Protocole de Kyoto sera fort nuisible à l'économie. D'importants projets dont les coûts ont été sérieusement surestimés incluent le Protocole de Montréal, adopté pour éliminer progressivement les composés destructeurs d'ozone, et le Programme américain contre les pluies acides pour réduire les émissions d'anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>) des centrales à combustibles fossiles. Pendant les négociations menant à la création du Programme contre les pluies acides, les services publics ciblés ont argumenté rigoureusement que le Programme constituerait un danger pour leur compétitivité. Des estimés des coûts marginaux de conformité et les prix des allocations variaient de 300 \$ à 1 000 \$ par tonne de SO<sub>2</sub><sup>5</sup>. Par comparaison, un prix d'allocation typique pour le SO<sub>2</sub>, en 2000, était de 150 \$ la tonne, alors que les prix de l'électricité sont restés stables pendant les années 1990<sup>6</sup>. L'innovation était d'une importance capitale pour la réussite du Programme.

Le développement anticipé du système d'échange des émissions de gaz à effet de serre au Royaume-Uni, qui a commencé formellement en avril 2002, et le rôle proactif joué par l'industrie britannique pour l'établir soulignent le fait que les autres pays ont déjà dépassés le Canada pour établir des régimes de réglementation pour les gaz à effet de serre qui positionneront avantageusement leurs entreprises pour l'avenir. Le secteur industriel du R.-U. a fait pression pour le développement d'un cadre réglementaire avancé pour les émissions des gaz à effet de serre afin de se préparer à répondre à temps à l'objectif de Kyoto et d'acquérir un avantage compétitif stratégique en étant en avant et de pouvoir élaborer et exporter de nouvelles connaissances. En juin 2000, la Confederation of British Industry indiquait que « les entreprises...continuent d'être engagées dans plusieurs activités qui aident à assurer que le R.-U. rencontre ses engagements internationaux... Les efforts du gouvernement pour promouvoir une transition vers une économie à carbone faible a le potentiel, s'ils sont bien encadrés, d'établir la base sur laquelle le R.-U. pourrait raisonnablement rencontrer d'autres engagements en plus de ceux déjà acceptés à Kyoto. »<sup>7</sup>

---

<sup>4</sup> Michael E. Porter and Claas van der Linde (1995), Toward a new Conception of the Environment-Competitiveness Relationship, *Journal of Economic Perspectives* vol. 9, no. 4, p. 97–118.

<sup>5</sup> Robert W. Halm and Carol A. May (1994), "The Behaviour of the Allowance Market: Theory and Evidence," *Electricity Journal*, Vol. 7, p. 28–33.

<sup>6</sup> Andrew Aulisi et al. (September 2000) *From Obstacle to Opportunity: How Acid Rain Emissions Trading is Delivering Cleaner Air*, Environmental Defense. Disponible sur [http://www.environmentaldefense.org/documents/645\\_SO2.pdf](http://www.environmentaldefense.org/documents/645_SO2.pdf).

<sup>7</sup> Confederation of British Industry (June 2000), *CBI response to the Government's UK Climate Change Draft Programme*. Disponible sur <http://www.cbi.org.uk>.

En résumé, les gouvernements qui prennent les devants en abordant les questions environnementales positionnent les entreprises de leurs pays de manière à être plus efficaces et compétitives sur les marchés futurs. Les Canadiens ont donc une bonne raison d'être préoccupés par le fait que l'omission de ratifier le Protocole de Kyoto peut condamner le Canada à traîner derrière les pays d'Europe et d'ailleurs qui ratifient le Protocole — non pas seulement sur le plan environnemental mais aussi en termes de compétitivité.

### **Protéger et améliorer la compétitivité : Une question de conception de politique**

Bien qu'il y ait beaucoup de preuves à l'effet que les projets de réglementation environnementale peuvent améliorer la compétitivité, il est clair que cela dépend, du moins jusqu'à un certain point, de la conception des projets en question. Selon Porter et van der Linde<sup>8</sup>, des règlements « bien élaborés » sont des règlements qui motivent les entreprises à innover, étant donné que l'innovation est le moteur fondamental de la compétitivité. Ces auteurs énumèrent onze critères pour une réglementation saine pour l'innovation (voir Section 3.1). Il est étonnant de voir combien un système « de plafond et d'échange » pour les droits d'émissions — l'instrument de politique central des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des gros pollueurs industriels en vertu du Protocole de Kyoto — satisfait ces critères tout en donnant aux gouvernements une souplesse illimitée essentielle pour résoudre les vulnérabilités régionales et sectorielles.

Les taxes sur l'environnement sont une autre politique qui peut satisfaire les critères de Porter et van der Linde. Au cours des dix dernières années, de nombreux gouvernements européens ont implanté d'importantes réformes sur le plan des politiques sur les taxes pour l'environnement. Ces politiques ne cherchent pas à accroître le fardeau fiscal général mais plutôt à augmenter ou implanter de nouvelles taxes sur l'environnement, surtout des taxes sur le carbone ou l'énergie visant tout d'abord à réduire les émissions des gaz à effet de serre — tout en réduisant, simultanément, d'autres types de taxes existantes. Dépendant des taxes qui sont réduites, une importante recherche de modèle économique, citée au Chapitre 3, a prédit la possibilité d'accroître la compétitivité sous forme de gain d'emplois à la suite des réductions des taxes sur la masse salariale, ou d'une augmentation des dépenses nationales et de l'investissement découlant des réductions de capital ou de l'impôt sur le revenu.

D'autres politiques d'importance qui pourraient aider le Canada à faire des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre comme les normes pour les portefeuilles d'énergie renouvelable (exigeant que les vendeurs d'électricité fournissent un pourcentage minimum d'électricité de sources renouvelables à faible impact) et des normes d'efficacité pour le carburant servant aux véhicules routiers, peuvent aussi satisfaire les critères de Porter et van der Linde. En d'autres mots, avec des politiques bien conçues, le Protocole de Kyoto peut être implanté au Canada de façon à protéger et à améliorer la compétitivité.

---

<sup>8</sup> Michael E. Porter et Claas van der Linde (septembre 1995), *op. cit.*

## L'action corporative sur l'environnement améliore la compétitivité

Les grandes entreprises mondiales adoptent la responsabilité environnementale pour avoir un avantage compétitif. La stratégie est simple : en étant un chef de file sur le plan de la protection environnementale, la société est entraînée à être plus innovatrice et crée une valeur ajoutée pour ses clients et actionnaires. L'un des avantages les plus importants pour les entreprises chefs de file sur le plan environnemental est l'identification, le développement et la commercialisation de nouvelles occasions d'affaires. Des recherches majeures faites par les grandes écoles commerciales en Amérique du Nord et citées dans la Section 4.2 font le lien entre la compétitivité des entreprises — tant en termes d'innovation et de la capacité d'attirer et de retenir les meilleurs employés— et leur leadership environnemental.

Une étude exhaustive des actions prises par les entreprises pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, faite par Russell et Margolick<sup>9</sup>, montre qu'un nombre croissant et une variété d'importantes entreprises américaines, canadiennes et mondiales ont adopté des objectifs importants pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les auteurs ont trouvé que la principale raison pour laquelle le secteur corporatif a adopté des objectifs de réduction des gaz à effet de serre est la compétitivité : « Toutes les entreprises voient les objectifs comme améliorant leur position compétitive sur le marché en réduisant les coûts de production et en améliorant les ventes de leurs produits aujourd'hui et en prévision des environnements réglementaires et commerciaux de demain. »

Il y a beaucoup de littérature qui démontre des exemples de sociétés qui ont fait des économies et sont devenues plus compétitives en implantant des projets innovateurs sur le plan environnemental. Le Tableau 1, à la Section 4.3, fournit les détails des projets de neuf grandes entreprises qui ont d'importantes opérations au Canada, puisés dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité, des produits chimiques des transports et du secteur manufacturier. Ces entreprises se sont positionnées avec succès pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en prévision de la ratification du Protocole de Kyoto en adoptant des objectifs de réduction qui répondent ou qui dépassent les niveaux de Kyoto. Les faits saillants incluent :

- En mars 2002, **BP** a réduit ses émissions de gaz à effet de serre à 10 % en deçà des niveaux de 1990 sans aucun coût économique, alors que le revenu de base par action est passé de 0,17 \$ en 1998 à 0,36 \$ en 2001;
- **Suncor** s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (moins les écarts) à 6 % en deçà des niveaux de 1990 d'ici 2010 si le Canada ratifie le Protocole de Kyoto et la société a l'intention d'investir 100 millions de dollars d'ici 2005 pour des projets d'énergie alternative et renouvelable; les revenus sont passés de quelque 2 milliards de dollars en 1999 à 4 milliards en 2001;
- De 1990 à 2000, pour ses opérations mondiales, l'utilisation énergétique de **DuPont** est demeurée constante, la production a augmenté de 10 % et les

---

<sup>9</sup> Michael Margolick and Doug Russell (November 2001), *Corporate Greenhouse Gas Reduction Targets*, Global Change Strategies International Inc. and Pew Center on Global Climate Change.

émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 60 % alors que le rendement sur les actions a quadruplé;

- entre 1995 et 2001, **Interface** (produits de revêtements de sol) a réduit de 64 % ses émissions de gaz à effet de serre par unité de production pour ses opérations canadiennes alors que son programme de réduction des déchets a produit des économies de plus de 185 millions de dollars à l'échelle mondiale.

L'implantation du Protocole de Kyoto au Canada sera avantageuse pour ces entreprises en tête du peloton qui ont décidé d'agir à l'avance. D'autre part, l'hésitation continue du gouvernement fédéral au sujet de la ratification du Protocole crée une « incertitude sur le plan politique » qui est nocive et coûteuse pour la prise de décision par les entreprises et pour la compétitivité. Une décision de non-ratification ne ferait que prolonger cette incertitude compte tenu du fait que le Canada ne pourra pas éviter, à terme, de participer à une entente mondiale pour réduire les émissions des gaz à effet de serre.

### **Kyoto créera des occasions pour le milieu des affaires**

En abordant le problème du changement climatique mondial par l'entremise du Protocole de Kyoto et des accords subséquents, on créera aussi des occasions pour les nouvelles entreprises de satisfaire la demande toujours croissante pour les technologies à faibles émissions de gaz à effet de serre. Le nombre de nouvelles entreprises innovatrices augmente sérieusement au Canada en prévision du besoin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les opposants au Protocole ont tendance à mettre l'accent sur la menace pour les entreprises établies qui ne se sont pas encore bien positionnées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre tout en ignorant les secteurs en émergence qui en profiteront. Bien que la poussée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre créera certainement de nombreuses occasions d'affaires imprévues, les trois secteurs majeurs en émergence suivants seront nettement avantagés par le Protocole de Kyoto.

- **L'énergie écologique renouvelable.** En vertu de Kyoto, le scénario de mise en œuvre de l'investissement dans l'énergie éolienne au Canada pourrait valoir jusqu'à 6,5 milliards de dollars en 2010<sup>10</sup>. L'hésitation au sujet de Kyoto fait que le Canada se trouve derrière nos concurrents dans le secteur de l'énergie éolienne (y compris les États-Unis).
- **Les technologies alternatives pour le transport.** D'importantes entreprises comme Shell International<sup>11</sup> et DaimlerChrysler<sup>12</sup> s'attendent à ce que l'hydrogène devienne le principal médium énergétique du monde et les éléments à carburant, surtout pour les véhicules, jouent une partie intégrale dans l'économie hydrogène.
- **Les technologies énergétiques efficaces.** En vertu d'un scénario de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, on prévoit que quelque 21 milliards de dollars

---

<sup>10</sup> Direction générale des affaires environnementales, Industrie Canada (mars 2002), *The Kyoto Protocol and Industry Growth Opportunities*, draft 5, p. 14.

<sup>11</sup> Shell (2002), *Hydrogen-Based Sustainable Power for the 21st Century*, <http://www.shellhydrogen.com>.

<sup>12</sup> DaimlerChrysler (1999), *New Venture Aims to Create World's First Hydrogen Economy*, communiqué de presse. Disponible sur [http://www.daimlerchrysler.com/news/top/1999/t90217\\_e.htm](http://www.daimlerchrysler.com/news/top/1999/t90217_e.htm).

pourraient être dépensés pour appliquer des mesures d'efficacité énergétique dans les édifices canadiens d'ici 2010<sup>13</sup>.

Les sociétés suivantes sont des exemples d'entreprises canadiennes, petites mais en expansion rapide, qui se positionnent pour être compétitives dans le cadre d'un scénario d'application du Protocole de Kyoto. Si le Canada ratifie le Protocole de Kyoto, il aidera ces entreprises et des entreprises similaires à introduire des produits nouveaux et améliorés sur le marché national, améliorera leur capacité de devenir des exportateurs significatifs de la technologie canadienne et les encouragera à rester au Canada :

- **Vision Quest Windelectric** exploite 67 centrales éoliennes en Alberta. En septembre 2001, Vision Quest a commencé à livrer de l'énergie au C-Train de la société des transports de Calgary à partir de 12 nouvelles turbines éoliennes de 660 kW.
- **Ballard Power Systems, Inc.**, basée à Vancouver, est un leader mondial dans le développement d'éléments à carburant pour les applications dans le secteur automobile. La société est le fournisseur d'éléments à carburant de choix pour de nombreux fabricants d'automobile d'importance. Récemment, DaimlerChrysler et Ford détenaient des actions de Ballard dans une proportion de 23,6 % et 19,5 % respectivement, des investissements qui représentent des millions de dollars.
- **Iogen Corporation**, d'Ottawa, a développé une nouvelle technologie à base d'enzymes pour produire de l'éthanol, pour utilisation dans l'essence mélangée à l'éthanol qui peut servir dans toutes les voitures modernes – à partir de paille, un sous-produit de l'agriculture. Jusqu'à ce jour, la société Iogen a reçu un investissement de 15,8 millions de dollars de Petro-Canada et un investissement de 29 millions de dollars US de Shell.

### **Les marchés financiers récompensent le leadership environnemental**

Les marchés financiers fournissent une autre catégorie de preuves d'importance pour la meilleure compétitivité des entreprises qui sont des chefs de file environnementaux. Un rapport récent signé Innovest Strategic Value Advisors<sup>14</sup>, une firme de recherche de New York dans le secteur de l'investissement, affirme que le lien entre la performance environnementale et la compétitivité sera particulièrement fort pour les entreprises qui tentent de régler le problème du changement climatique. Intégrer le changement climatique dans les décisions d'affaires est une preuve d'une bonne stratégie de gestion du risque, récompensée par le marché. De nombreuses autres études ont démontré que les marchés financiers récompensent les entreprises qui sont des chefs de file environnementaux. Par exemple :

- Dans tous les secteurs évalués par Innovest à partir de son système d'évaluation « Eco Value 21 » pour la performance environnementale, les entreprises qui ont une évaluation supérieure à la moyenne des évaluations EcoValue 21 ont eu un rendement supérieur aux entreprises dont l'évaluation était inférieure à la

<sup>13</sup> Direction générale des affaires environnementales, Industrie Canada, *op. cit.*, p. 20.

<sup>14</sup> Innovest Strategic Value Advisors, Inc. (April 2002), *Value at Risk: Climate Change and the Future of Governance*, CERES (Boston). Disponible sur <http://www.ceres.org>.

moyenne de 300 à 1800 points de base, tel qu'évalué par le rendement total du marché boursier.

- Depuis sa création en mai 1990, l'Indice social Domini (ISD) a dépassé en termes de rendement l'indice Standard & Poors 500 (S&P)<sup>15</sup>. Au 30 juin 2001, l'ISD avait enregistré un rendement annualisé de 16,3 % sur dix ans en comparaison de 15,1 % pour l'indice S&P 500. Sur une période de cinq ans, l'ISD avait enregistré un rendement annualisé de 15,6 %, en comparaison de 14,5 % pour le S&P 500<sup>16</sup>.
- Au Canada, on peut maintenant trouver le rendement des 60 entreprises les plus responsables sur le plan social et environnemental avec l'Indice social Jantzi (ISJ), créé en janvier 2000. Les taux de rendement ont été comparables ou supérieurs, de manière régulière, aux indices standards comme le TSE 100, le TSE 300 ou le S&P/TSE 60<sup>17</sup>. L'ISJ a chuté moins le 11 septembre 2001 que ces trois indices standards<sup>18</sup>.

Une ligne de preuve étroitement liée montre que les investisseurs demandent de plus en plus que les entreprises respectent des normes élevées de rendement environnemental et social. Selon une étude détaillée du Social Investment Forum, il y a maintenant 230 fonds communs de placement aux États-Unis qui incorporent un dépistage social dans le processus d'investissement, en comparaison de 168 en 1999, de 139 en 1997 et de 55 seulement en 1995<sup>19</sup>. Selon la même étude, la valeur des portefeuilles faisant l'objet d'un dépistage pour l'aspect social ou environnemental aux États-Unis en 2001 était de 2,03 billions de dollars en comparaison d'un total de 19,9 billions d'actifs de placement gérés professionnellement aux États-Unis. Une autre étude signalait que 26 % des investisseurs américains disent que les pratiques et l'éthique sur le plan des affaires d'une entreprise sont extrêmement importants pour leurs décisions de placement<sup>20</sup>.

Une étude faite par le Social Investment Organization du Canada montre qu'au milieu de l'année 2000, les investissements sociaux ou environnementaux au Canada étaient évalués à près de 50 milliards de dollars. Le marché au détail pour de tels investissements a augmenté de 75 % entre juin 1998 et juin 2000, plus de deux fois le taux de croissance du marché canadien des fonds mutuels de placement en général<sup>21</sup>.

## Conclusion

Pour réitérer, ce rapport examine les preuves concrètes de la manière dont les initiatives

---

<sup>15</sup> <http://www.kld.com/benchmarks/dsi.html>

<sup>16</sup> <http://www.socialinvestment.ca/Intro4.htm>

<sup>17</sup> [http://www.mjra-jsi.com/jsi/statistical\\_review.asp?section=2&level\\_2=4&level\\_3=0](http://www.mjra-jsi.com/jsi/statistical_review.asp?section=2&level_2=4&level_3=0)

<sup>18</sup> Michael Jantzi Research Associates Inc. (2002), communication personnelle.

<sup>19</sup> Social Investment Forum (November 2001), *2001 Report on Responsible Investing Trends in the United States*. Disponible sur <http://socialinvest.org/areas/research/trends/2001-trends.htm>.

<sup>20</sup> Walker Information (1998), [http://www.walkerinfo.com/resources/whitepapers/docs/v7\\_n4\\_wi.pdf](http://www.walkerinfo.com/resources/whitepapers/docs/v7_n4_wi.pdf).

<sup>21</sup> Social Investment Organization (décembre 2000), *Canadian Social Investment Review 2000*. Disponible sur <http://www.socialinvestment.ca>.

pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour régler les autres défis environnementaux ont affecté une grande variété d'indicateurs de la compétitivité. Que les preuves appuient fortement les résultats suivants :

- en donnant l'exemple pour régler les problèmes environnementaux, les gouvernements positionnent les entreprises dans leur juridiction pour qu'elles soient plus efficaces et compétitives dans les marchés futurs;
- les gouvernements peuvent élaborer des politiques de manière qui respecte les préoccupations sur le plan de la compétitivité;
- les sociétés qui agissent pour améliorer l'efficacité et réduire les émissions de gaz à effet de serre améliorent aussi leur compétitivité;
- d'importantes occasions d'affaires sont créées pour les entreprises innovatrices à cause de Kyoto;
- les marchés financiers récompensent les entreprises qui sont des chefs de file environnementaux.

Prise ensemble, ces conclusions fournissent un fondement solide pour conclure que la compétitivité du Canada, lorsqu'elle est définie largement, risque d'être avantagée, et non désavantagée, si le gouvernement fédéral décidait de ratifier le Protocole de Kyoto.